



## Un artisan sur cinq approche de la retraite

**E**n 2010, en Basse-Normandie, 21 000 chefs d'entreprises de moins de 20 salariés exercent une activité artisanale, à titre principal ou secondaire. Parmi eux, 4 000 ont dépassé 55 ans, et devront, d'ici 2020, transmettre leur entreprise ou la fermer. Les artisans proches de la retraite sont particulièrement nombreux dans le secteur de la fabrication, celui de l'alimentation est moins touché. Si les artisans de la zone d'emploi cherbourgeoise sont les moins concernés, dans celle de Vire, les questions liées à la transmission d'entreprises artisanales sont plus prégnantes.

Pascal Capitaine, Aurélie Charles (Insee), Catherine Ploux (Cmar Basse-Normandie)

Maçons, boulangers, garagistes, plombiers, ou encore coiffeurs, pour ne citer que quelques métiers, ils sont près de 21 000 artisans à exercer leur savoir-faire en Basse-Normandie. Ces entreprises de moins de 20 salariés emploient à elles seules 43 000 salariés, soit un salarié bas-normand sur dix. Cette "densité artisanale" situe la région légèrement au dessus de la moyenne nationale.

Qu'ils exercent dans la construction, les services, la fabrication ou l'alimentation, ces chefs d'entreprise ont développé "leur vie durant" un savoir-faire, et souvent un outil de travail. La question de la transmission se pose pour 19 % d'entre eux. A 55 ans passés ils devront, à l'horizon 2020, trouver un repreneur ou fermer définitivement. La fermeture d'une entreprise artisanale, notamment dans certains territoires ruraux, c'est le risque de la disparition d'une activité ou d'un service de proximité rendu à la population locale, à mettre en lien avec les problématiques de désertification. C'est aussi, lorsqu'aucune nouvelle compétence ne se substitue à celles détenues par le prédécesseur, la disparition d'un savoir-faire. A ces enjeux s'ajoutent ceux qui relèvent du marché de la

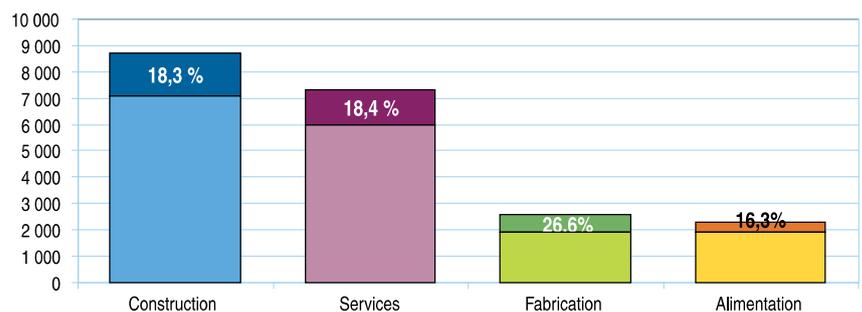
transmission ou de la reprise des entreprises artisanales, avec ses propres problématiques d'adéquation de l'offre et de la demande. Outre la dimension psychologique du marché de la transmission, difficile à appréhender, des freins d'ordre économique sont manifestes : dans un contexte dégradé, des niveaux d'investissements bas peuvent contribuer à la dépréciation de l'outil de production. L'estimation patrimoniale est délicate pour le vendeur, alors que le repreneur peine lui à mobiliser les financements.

### 9 000 salariés devront changer de dirigeant d'ici 2020

En 2010, 4 000 chefs d'entreprise artisanale sont âgés de 55 ans ou plus en Basse-Normandie, soit près d'un artisan sur cinq. Pour la moitié d'entre eux, la fermeture de l'entreprise pourrait signifier la perte d'emploi d'un ou plusieurs de leurs salariés. Au total, ils sont plus de 9 000 à travailler pour un artisan approchant la retraite. Compte tenu du temps nécessaire au développement d'une activité, la taille d'une entreprise est souvent

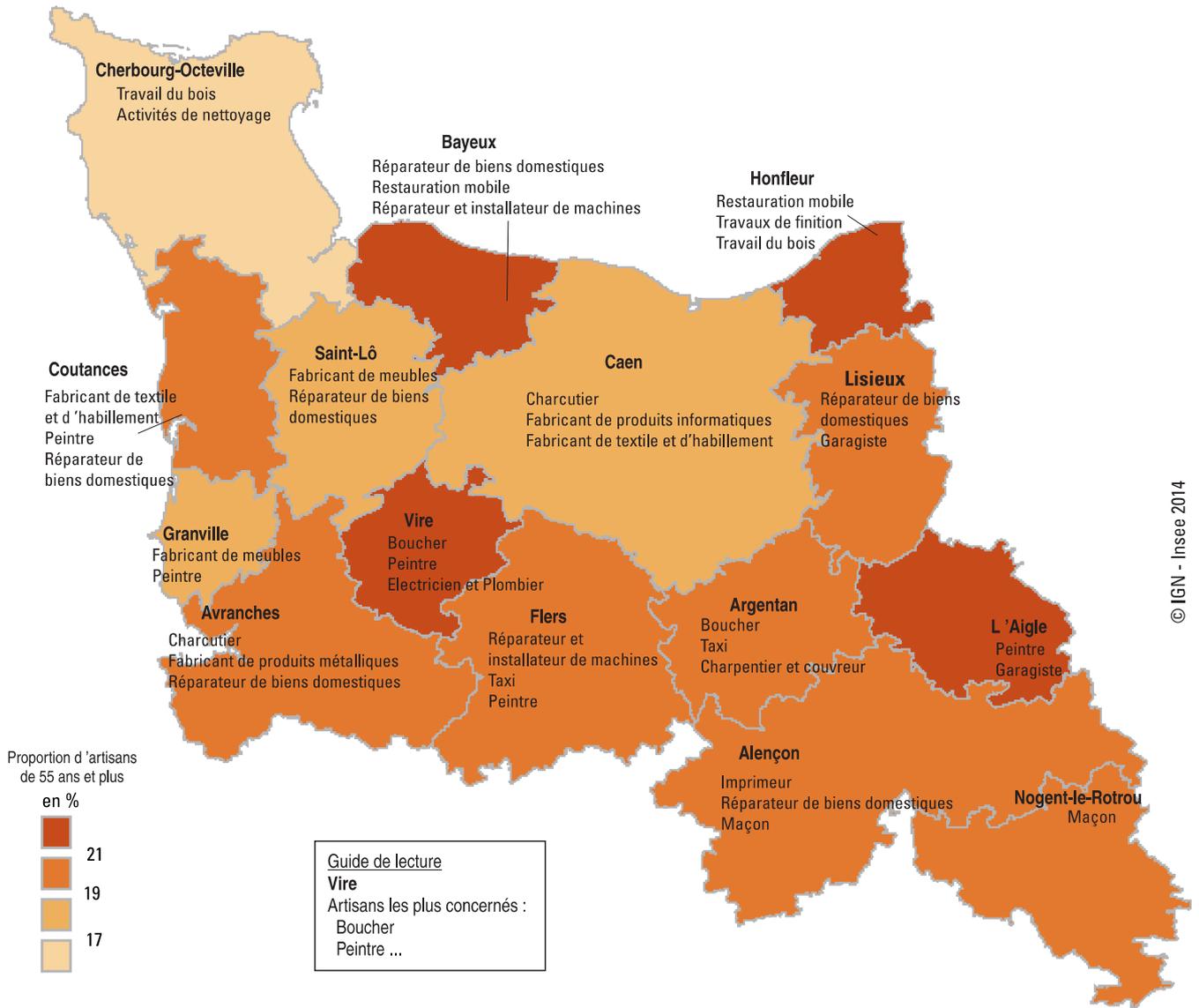
### 1 Un quart des artisans de la fabrication concernés

Nombre d'artisans et proportion d'artisans de 55 ans et plus selon l'activité



Sources : Insee, Chambre de métiers et de l'artisanat de région de Basse-Normandie

Proportion d'artisans de plus de 55 ans et principales activités concernées par zone d'emploi



© IGN - Insee 2014

Sources : Insee, Chambre de métiers et de l'artisanat de région de Basse-Normandie

liée à son ancienneté, ce qui explique que le nombre d'entreprises artisanales de plus de 10 salariés dont le dirigeant est proche du départ est plus important (25 %).

La proportion d'artisans "partants" est plutôt homogène sur le territoire. Et bien que l'enjeu n'y soit pas le même, il n'y a pas plus d'artisans âgés dans les communes rurales que dans les zones urbaines. Si, en Basse-Normandie, dans la zone d'emploi de Cherbourg-Octeville, les artisans semblent un peu plus éloignés de ces échéances, avec seulement 15,9 % d'artisans de plus de 55 ans, cette proportion varie peu dans le reste du territoire régional (de 17,9 % dans la zone d'emploi de Granville à 22,3 % dans celle de Vire).

### La fabrication, secteur le plus concerné

En revanche, certains secteurs d'activités sont plus concernés que d'autres par ces questions de transmission. C'est

notamment le cas du secteur de la fabrication, c'est à dire le secteur industriel à l'échelle artisanale, hors agro-alimentaire. Certes, il ne représente que 12,4 % des artisans bas-normands, mais plus d'un sur quatre dépasse 55 ans (26,6 %). Cette forte présence d'artisans âgés vaut dans tous les secteurs de la fabrication.

La nature des activités, l'évolution des technologies, des marchés et des modes de consommation posent pour un certain nombre d'activités la question de leur positionnement, et plus encore au moment d'une transmission. Cette dernière peut être rendue plus difficile lorsqu'elle suppose un apport financier conséquent, qu'il s'agisse de moderniser l'outil de production, ou tout simplement parce que le nombre de salariés est souvent plus important dans le secteur de la fabrication. Ainsi, dans l'imprimerie et la fabrication de produits métalliques (autres

que les machines et les équipements), ce sont au total plus de 500 emplois qui seraient menacés si les entreprises artisanales ne trouvaient pas repreneurs, soit le tiers des emplois de ces deux secteurs artisanaux. Mais dans le secteur de la fabrication, pourtant touché par les difficultés de l'industrie, la crise ne semble pas freiner plus qu'ailleurs les créateurs d'entreprises, puisque les taux de création et de survie se situent dans la moyenne régionale.

Dans le secteur de la fabrication, c'est dans la zone d'emploi de Bayeux que la part des plus de 55 ans parmi les artisans est la plus élevée (36,2 %), et en particulier pour la réparation et l'installation de machines et équipements. La proportion d'entreprises concernées y reste toutefois moins élevée qu'à Avranches ou Argentan, où la fabrication représente 15 % des entreprises artisanales.

## Dans la construction, les artisans-peintres sont les plus âgés

La construction est, en Basse-Normandie comme en métropole, le secteur d'activité regroupant le plus d'artisans. En 2010, 42 % d'entre eux travaillent dans ce secteur, et emploient près de 18 000 salariés dans la région. La proportion d'artisans de plus de 55 ans y est voisine de la moyenne (18,3 %). Dans la construction, si les difficultés de trésorerie ou les aléas conjoncturels peuvent constituer, comme dans d'autres secteurs, des freins à la transmission, la création d'auto-entreprises intervenant entre autres sur le second-œuvre pourrait en constituer un autre. 22 % des artisans peintres ont dépassé 55 ans, contre 17,1 % pour les menuisiers et 15,3 % des charpentiers-couvreurs. Enfin, les 18 % d'entreprises artisanales de démolition et préparation de sites dont le chef a dépassé 55 ans sont parmi celles qui offrent le plus d'emplois (31,2 % du secteur, soit 400 salariés).

La présence d'artisans de la construction est assez homogène sur le territoire bas-normands. Toutefois, la part de la construction dans l'artisanat est plus importante à l'est de la région, variant de 50 % dans la zone d'emploi de Nogent le Rotrou<sup>(1)</sup> à 42,5 % dans celle d'Honfleur. En revanche, les problèmes liés à la transmission d'entreprises pourraient être plus fréquents dans la zone d'emploi de Vire où un quart des artisans dépasse 55 ans. Cette proportion y atteint même 27 % en plomberie-électricité et 30 % des menuisiers.

## Services : un tiers des artisans ayant une activité de pressing a plus de 55 ans en 2010

Dans le domaine des services<sup>(2)</sup>, les artisans exercent des activités très variées allant de la coiffure à la réparation automobile, en passant par la photographie, le nettoyage ou la réparation d'ordinateurs. En 2010, ils sont 7 300 à diriger une entreprise artisanale bas-normande dans l'un de ces domaines, soit 35 % des artisans de la région. Comme dans le secteur de la construction, un peu plus de 18 % d'entre eux sont âgés de 55 ans ; ils emploient 2 500 salariés. Mais cette proportion varie sensiblement d'une activité à l'autre. Si les coiffeurs et les toiletteurs d'animaux de compagnie dépassent rarement 55 ans, les blanchisseurs (33 %), les taxis (28 %) ou même les réparateurs d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques (25 %), sont plus nombreux dans ce cas. De même, 21 % des garagistes, qui emploient plus de 900 personnes (soit

24 % des salariés dans cette branche d'activité), approchent de l'âge de la retraite.

De manière générale, le secteur des services - qui a concentré nombre de créations d'emplois ces dernières années - est caractérisé par un meilleur taux de survie des entreprises, avec un taux de création assez conforme à la moyenne régionale.

Plus que dans la fabrication ou la construction, les artisans exerçant dans le domaine des services ont une grande proximité avec leur clientèle. Rien d'étonnant donc à ce que leur répartition sur le territoire soit relativement homogène. En revanche, trois zones d'emploi se distinguent quant à leur proportion d'artisans de plus de 55 ans : L'Aigle (23,2 %), Alençon (23,0 %) et Bayeux (22,1 %). La proportion de réparateurs de biens domestiques de plus de 55 ans y est particulièrement élevée et dépasse 30 %, et atteint même 44 % à L'Aigle. Les garagistes sont également souvent plus âgés à Bayeux (27,9 %) et à L'Aigle (29,4 %).

## Le secteur de l'alimentation moins touché

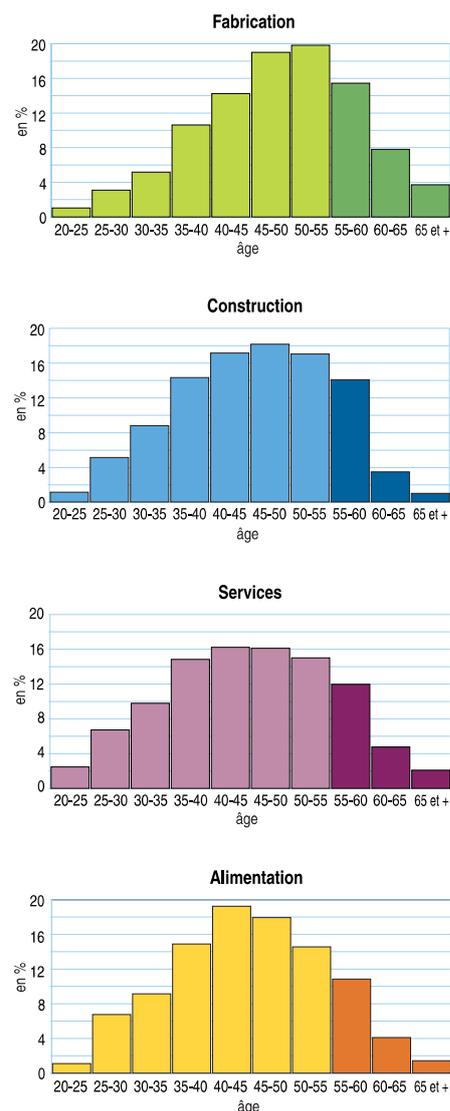
Enfin, l'alimentation apparaît comme le moins concerné par les échéances de transmission d'entreprise. Dans cette étude, il regroupe les artisans fabriquant ou préparant des produits alimentaires (boulangers, charcutiers, bouchers ou poissonniers). Au total, 1 570 artisans exercent dans l'alimentation, soit 11,2 % des artisans bas-normands. Ils emploient près de 5 000 salariés. En contact direct avec leur clientèle, ils proposent des produits souvent de consommation courante (pain, viande, poisson...). De fait, dans les communes rurales, la fermeture d'une de ces entreprises est souvent préjudiciable pour l'ensemble des habitants contrairement à ceux des communes urbaines qui trouveront généralement à proximité le même service rendu.

Les départs à la retraite devraient toucher 16 % des artisans de l'alimentation à l'horizon 2020, tant dans les zones rurales qu'urbaines. Les fabricants de boissons constituent la famille d'artisans la plus concernée par ces départs en retraite à venir : 42 % ont plus de 55 ans. A un degré moindre, les charcutiers sont aussi un peu plus concernés, près d'un quart d'entre eux ayant plus de 55 ans.

Partout dans la région, la proportion d'artisans de plus de 55 ans dans l'alimentation est loin d'atteindre celle du domaine de la fabrication. Toutefois, dans certaines zones d'emploi, elle dépasse 20 %. A Honfleur, elle atteint même 24 % sans pour autant concerner les métiers les plus courants de l'alimentaire. De même, elle s'élève à 20,3 % à Argentan, où plus de la moitié des bouchers ont plus de 55 ans.

## 3 Une répartition par âge plus équilibrée dans les services

Structure par âge des artisans bas-normands en 2010



Sources : Insee, Chambre de métiers et de l'artisanat de région de Basse-Normandie

<sup>(1)</sup> Partie ornaise

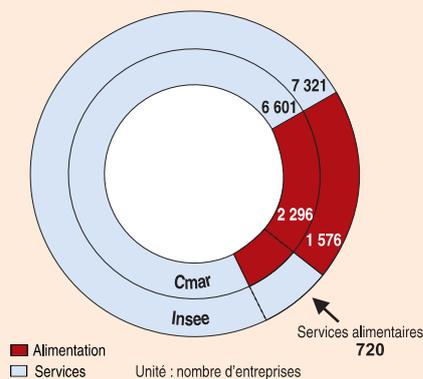
<sup>(2)</sup> Dans cet article, les services ne comprennent pas les services alimentaires, intégrés dans l'alimentation (cf encadré)

## Champ de l'étude

Cette étude porte sur les entreprises inscrites au Répertoire des métiers en 2010 et présentes dans le répertoire Sirène. Elles ont été classées en quatre grandes familles : construction, services, fabrication et alimentation. C'est la nomenclature utilisée par les Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA). Dans sa nomenclature d'activités (NAF), l'Insee distingue également ces quatre grandes familles, à la nuance près que les artisans qui ne fabriquent pas de produits alimentaires (bouchers, poissonniers) sont classés dans le secteur des services et non dans le secteur de l'alimentation.

Pour mieux répondre aux besoins de la Cmar de Basse-Normandie, nous avons utilisé leur sectorisation. Voici cependant, en termes de structure, les différences entre les deux classifications :

L'alimentation et les services à la Cmar et à l'Insee



Sources : Insee, Chambre de métiers et de l'artisanat de région de Basse-Normandie

## Un enjeu de formation et de développement territorial

Les TPE et parmi celles-ci les entreprises artisanales sont des acteurs de premier ordre sur les territoires. Les conséquences de leur disparition sont multiples : suppression d'emplois, perte de savoir-faire et de compétences, appauvrissement de l'offre de services de proximité. La transmission d'entreprise est un enjeu pour l'économie régionale, tout particulièrement dans le domaine de l'artisanat.

L'étude présentée ici est le fruit d'un partenariat entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Basse-Normandie, la Région Basse-Normandie et l'Insee. Elle s'inscrit dans le cadre des Chartes Qualités Emploi-Formation (CQEF) qui sont issues du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) de Basse-Normandie. Elles ont notamment comme objectif, à travers un axe "Prospectives sur les Métiers et les qualifications", de faciliter la connaissance et l'évolution des besoins en compétences.

## Définition

### Qui est artisan ?

L'appartenance au secteur de l'Artisanat dépend de plusieurs facteurs. Néanmoins, au-delà de la réalité économique, seules sont identifiées comme telles les entreprises inscrites au Répertoire des Métiers, que ce soit à titre principal ou secondaire. Pour ce faire, elles doivent répondre à plusieurs critères cumulatifs : un critère de taille, un critère d'activité et fréquemment un critère de qualification qui s'est vu renforcé dernièrement<sup>(1)</sup>.

Tout d'abord, une entreprise artisanale est quasiment systématiquement une TPE. En effet, seules les entreprises de 10 salariés et moins peuvent être immatriculées au Répertoire des Métiers. Toutefois, l'immatriculation peut être maintenue au-delà sans limitation de durée notamment pour les dirigeants titulaires de la qualité d'artisan ou de maître artisan<sup>(2)</sup>. Dans cette étude, nous nous sommes limités aux entreprises de moins de 20 salariés. Ensuite, la nature de l'activité exercée est très précise. La liste des activités relevant de l'Artisanat est établie par décret. Sont identifiées comme telles plus de 450 activités relevant de secteurs très différents comme l'alimentation (boulangerie, pâtisserie, biscuiterie, boucherie, crèmerie etc..), la fabrication (transformation des métaux, cuir, textiles, papier, bois, plastiques etc....), le bâtiment (maçonnerie, couverture, menuiserie, peinture, électricité etc....) ou les services (taxi, ambulance, coiffure, esthétique, fleuristerie, maréchalerie etc....).

Enfin, une qualification professionnelle est obligatoire pour exercer de nombreuses activités artisanales. Leur liste, établie par décret<sup>(3)</sup>, est accessible depuis le site de la Cmar de Basse-Normandie.

(1) Cf. Loi du 5 juin 2014

(2) Cf. Loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 ; décret du 14 décembre 1995 n°95-1287

(3) Cf. Décret du 2 avril 1998 n° 98-247

Insee Basse-Normandie  
5 rue Claude Bloch  
BP 95137  
14024 CAEN cedex  
Tél. : 02 31 45 73 33

Directeur de la publication :  
Daniel BRONDEL  
Rédacteur en chef :  
Didier BERTHELOT  
Attaché de presse :  
Philippe LEMARCHAND  
02 31 15 11 14

ISSN en cours  
© Insee 2014

## Pour en savoir plus

- Bourges (Benoît), Connin (Pascal) (Insee), Leconte Érik (CRMA), "Le défi des départs en retraite dans l'artisanat en région Centre", Insee Centre, janvier 2014
- Lavenseau (Daniel) et Lecomte (Mathieu), "Tableau de bord de l'artisanat au 1<sup>er</sup> janvier 2011", Insee Nord Pas-de-Calais, décembre 2012
- Lepin (Catherine), "Un tissu d'activités au service de la population", Insee Picardie, juin 2009
- Gicquaud (Nicole), "Dans les Pays de la Loire, l'artisanat représente 8 % des effectifs salariés", Insee Pays de Loire, avril 2009

